LES VŒUX D'UN CITOYEN,

DISCOURS

Adressé au Tiers-Etat de Bordeaux, à l'occasion des Lettres de convocation pour les Etats-Généraux de 1789.

Par M. de S***, Médecin.

Réjouis-toi, Sion, & sors de la poussiere;
Quitte les vêtemens de ta captivité,
Et reprends ta splendeur premiere.

Esther, *Trag. Act. V, Sc. dern.*



A BORDEAUX,

1789.

Si ce petit Discours, écrit un peu à la hâte, mais avec la chaleur d'un sentiment honnête, & dans toute la pureté d'un cœur ami du bien, plaît à quelques-uns de mes Lecteurs, je m'en applaudirai; s'il déplaît à d'autres, je m'en consolerai, parce que je supposerai qu'ils voient & pensent mieux que moi; & que si leur patriotisme n'est pas plus ardent, il est du moins plus éclairé.

Peut-être quelqu'un de ces hommes, dont la critique salutaire travaille sans relâche à notre perfection, trouvera que mes réflexions ne sont pas neuves: tant mieux; je les voudrois plus communes, plus populaires encore; & je ne croirai la France véritablement heureuse, que lorsqu'elles seront la pensée habituelle de chaque Citoyen.

LES VŒUX D'UN CITOYEN;

DISCOURS

Adressé au Tiers-État de Bordeaux, à l'occaſion des Lettres de convocation pour les Etats-Généraux de 1789.

Un Monarque juſte & bon appelle auprès de lui ſes ſujets : il ſouhaite ardemment leur bonheur, & il veut le fonder ſur ſa véritable baſe, la liberté. Bien peu de Souverains ſont tentés de faire ce préſent à leurs Peuples, & peut-être dans l'hiſtoire des Nations eſt-il peu d'époques où elles ſoient dignes de le recevoir.

Après la mort de Céſar, Brutus offrit en vain la liberté aux Romains ; les Romains avoient beſoin de la ſervitude. Leur ambition, leur cupidité, tous leurs vices ne pouvoient plus ſe ſatisfaire que ſous des deſpotes qui en donnaſſent eux-mêmes l'exemple; & il leur falloit un gouvernement qui juſtifiât leur corruption. Auſſi cette longue ſuite de monſtres qui occuperent l'Empire, n'épuiſa-t-elle ni leur patience ni leur lâcheté.

Dans les temps d'ignorance & de barbarie, un Peuple peut ſe laſſer de l'oppreſſion; mais s'il ſecoue ſes chaînes, c'eſt preſque toujours avec violence. La liberté qu'il deſire, n'eſt que le droit de tout faire impunément. Les idées de juſ-

tice & d'ordre ne ſe mêlant pas encore à celles de Gouvernement, il change ſes maîtres, & non pas ſes loix. C'eſt ainſi qu'après de longues diſſentions civiles qui avoient conſumé ſes forces & tari ſes richeſſes, lorſque la France s'applaudiſſoit de ſe voir enfin délivrée de tous ces petits tyrans qui l'avoient ſi long-temps aſſervie, elle ſe courboit déjà ſous le deſpotiſme de Richelieu.

C'eſt lorſqu'une Nation a acquis des lumieres ſans perdre tout-à-fait ſes vertus, lorſque les Grands ont été long-temps amollis par les délices des Cours, que leurs mœurs ſont devenues plus voluptueuſes, & celles du Peuple moins ſauvages; que les conditions ſe ſont rappro-

chées par la fortune, l'induſtrie & les talens: c'eſt lorſque les fautes plus que les vices de ſon Gouvernement ont éclairé cette même Nation, & lui ont appris qu'elle avoit au moins le droit de la plainte & de la priere; lorſqu'elle s'eſt formée ainſi par des réclamations énergiques & univerſelles une nouvelle puiſſance capable ſeule de la défendre, celle de l'opinion, que ni les Miniſtres, ni les Corps, ni les Ecrivains à gages ne peuvent plus corrompre; c'eſt alors que ſi ſon Souverain veut la régénérer, elle doit s'avancer en quelque ſorte au-devant de ce bienfait, ſeconder de tous ſes efforts les bonnes intentions du Monarque, & craindre que tous les pieges ſemés ſous ſes pas,

ne lui en faſſent perdre le fruit. Toute révolution qui ſurvient à cette époque, ne peut être que ſalutaire. Les mœurs nationales encore ſaines, ſupportent une conſtitution libre & juſte, & nulle autre ne peut convenir à des eſprits éclairés.

Le moment eſt arrivé pour nous, de nous donner cette conſtitution libre & juſte qui, en aſſurant le bonheur de chacun, doit faire la puiſſance de tous. Nous n'étions pas ſans doute préparés à cette révolution qui va changer nos deſtinées: mais le malheur mûrit les Nations. Une ſuite d'événemens déſaſtreux qui ont ruiné les finances & anéanti la confiance publique; des Miniſtres irréfléchis ou pervers qui ont

ébranlé toutes les autorités, & celle même dont ils usoient ; une suite d'erreurs volontaires ou immédi-tées, inévitables peut-être, dans un Gouvernement qui depuis des siècles vit au hasard; chez une Nation qui depuis des siècles parle de son droit public, sans desirer de s'en faire un; parce que toutes les Puissances sont bien aises de cette obscurité des droits qui favorise l'étendue des prétentions; enfin, une suite de fautes dues autant peut-être à la légéreté du caractere national, qu'aux conseils intéressés des courtisans, ou à l'imprudence des Ministres, nous ont fait sentir le besoin d'une régénération absolue qui, sans dénaturer notre Gouvernement monarchique, l'appuyât sur une

base solide, & le rendit plus fort par les bornes mêmes qu'on poseroit à sa puissance.

Mais ce n'est pas assez de sentir le besoin de cette régénération, il nous faut des lumieres pour la faire, & de la sagesse pour la borner.

O mes Concitoyens ! quel est dans ce moment si important l'usage que vous allez faire de votre raison ? Jusques ici, dans la longue enfance où vous avez vécu, des jeux frivoles pouvoient l'intéresser. Vous épuisiez la carriere des beaux Arts : ces Arts enchanteurs consoloient, embélissoient votre vie ; ils couvroient de fleurs vos chaînes, & vous n'en entendiez pas le bruit.

Maintenant appellés à l'œuvre du bien public, & à la restauration de

l'ordre dans toutes les parties d'une adminiſtration immenſe, abandonnez pour un temps ces jeux brillans de l'imagination qui, en perpétuant l'inſouciance, éterniſent l'oppreſſion. Revêtez les mâles ſentimens & les vaſtes penſées. Ce n'eſt pas uniquement le bonheur de la génération préſente qui vous eſt confié. Vous allez ſtipuler les intérêts de vos deſcendans; non que vous ayiez le droit d'enchaîner leur volonté; mais c'eſt que le concours des circonſtances propres aux révolutions, ne ſe rencontre qu'une fois, & que ce n'eſt que lorſque les maux ſont devenus extrêmes, que les Nations s'agitent pour changer leur ſort.

Votre premiere attention s'eſt portée ſur la compoſition de cette

Aſſemblée nationale ſi vivement ſollicitée, & dont la promeſſe ſeule a calmé nos diſſentions.

Vous avez deſiré, & avec raiſon, que ſon organiſation fût telle que tous les intérêts oppoſés puſſent ſe balancer réciproquement, ſe choquer & ſe détruire. Vous n'avez pas cru qu'on dût convoquer les Etats-Généraux ſuivant la forme de 1614, pour leur laiſſer le droit de ſe conſtituer mieux. Car ce droit eſt de leur eſſence, & ils l'auront toujours dans quelque forme qu'ils ſoient convoqués. Mais l'intérêt, le deſir de le faire ne peut naître dans les cœurs qu'autant que la premiere organiſation ne favoriſera aucune claſſe particuliere. Le propre d'une conſtitution injuſte, eſt d'aveugler

d'abord ſur ſon injuſtice, & tous ceux qui ſont bien, ne voient jamais de néceſſité à aucune réforme. Voyez ce qu'eſt devenu en Franche-Comté le patriotiſme de ceux qui avoient demandé des Etats particuliers. Pleins de reſpect pour leurs anciennes formes, ils n'ont pas oſé les changer; ils auroient cru violer la juſtice même.

Vos réclamations juſtes, preſſantes, univerſelles, ont monté juſqu'au Trône : un Miniſtre incorruptible, digne organe de la vérité, l'a préſentée avec courage à un Roi digne de l'entendre, & vous avez obtenu, non cette repréſentation proportionnelle à votre nombre, qu'eût dictée peut-être une juſtice rigoureuſe; mais cette repréſenta-

tion égale qui ſuffit à la diſcuſſion de vos droits, & qui tôt ou tard les fera tous triompher.

Vous allez donc maintenant diſcuter & faire valoir vos droits : ici commencent vos devoirs, & prenez garde que dès ce premier pas vous marchez au milieu des écueils.

Un juſte reſpect pour la liberté des élections, a empêché le Souverain d'enchaîner vos ſuffrages. Il a laiſſé aux deux premiers Ordres une liberté qui n'eſt pas pour eux fort dangereuſe, & dont ils ne ſeront guere tentés d'uſer. Mais en même temps il laiſſe au troiſieme la même faculté, qu'il eût été plus avantageux de lui ôter, s'il pouvoit jamais être avantageux d'attenter à la liberté pour mieux la ſervir.

C'eſt donc ſur votre ſageſſe que le Souverain ſe repoſe; mais ſongez que la défiance eſt la ſageſſe du malheur. Un Miniſtre dont l'ame élevée plane au-deſſus de toutes les paſſions humaines, a pu, dans ſes vœux ardens pour la concorde, vous inviter à bannir de vos cœurs d'anciens préjugés capables de l'éloigner; il a pu croire qu'en choiſiſſant hors de votre Ordre vos Repréſentans, vous couriez d'autant moins de riſques, que celui qui trahiroit vos intérêts, feroit ſûr de s'avilir. J'aime à voir dans l'ame de celui qui préſide aux deſtinées d'un grand Empire, cette noble confiance dans la vertu des hommes placés ſous les regards publics; j'aime ſur-tout que cette confiance

ne ſe rebute pas d'une premiere erreur : il me ſemble que ce ſentiment ſeul nous révéle tous les tréſors de ſa conſcience, & tout le bien qu'on doit attendre de ſon adminiſtration.

Mais eſt-ce au haſard d'un patriotiſme incertain qu'on doit commettre le ſort d'un grand Peuple ? La prudence ne conſiſte-t-elle pas dans les combinaiſons politiques, comme dans toutes les autres, à ne rien donner au haſard de ce qu'on peut lui ôter ? Et qu'importe l'aviliſſement de l'homme qui a fait le mal, quand le mal qu'il a fait eſt conſommé ? Cette union ſi deſirée & ſi deſirable, cette union, ſource unique de toute proſpérité, n'eſt encore ni dans les cœurs ni dans

les intérêts. Ces intérêts particuliers, que l'amour de la Patrie étouffera sans doute, se débattent violemment en Franche-Comté, en Bretagne, & l'effet de cette lutte terrible est encore incertain. Quoique nous ne composions tous qu'une même famille, le Tiers-Etat est formé de membres dès longtemps déshérités. Une monstrueuse aristocratie féodale, dont des vestiges déshonorans subsistent dans quelques Provinces, malgré la douceur des mœurs Françaises, le cri de l'humanité indignée, & l'exemple touchant du Monarque, nous a, durant six ans, privés des droits de Citoyen, & même de ceux de l'homme. Ce n'est ni l'humanité ni le patriotisme qui nous ont remis

en

en poſſeſſion de quelques portions de l'héritage commun. La politique des Rois, le faſte & la ruine des grands, la folie des Croiſades ont préparé l'affranchiſſement des ſerfs. C'eſt du prix de ſes ſueurs que le Tiers-Etat a acheté des droits que la nature lui avoit donnés, & dont la violence l'avoit dépouillé. Mais il n'a pas repris toute la place qu'il doit occuper. Il y a toujours des main-mortables en Franche-Comté, & des ſerfs au Mont-Jura. L'eſprit de féodalité infecte même nos mœurs. Il tient aux deux plus incurables maladies du cœur humain, l'avarice & l'orgueil; & lors même que les lumieres l'auroient adouci, il eſt prêt à renaître.

Irons-nous donc au moment où

il s'agit de nos plus chers intérêts, choiſir pour nos défenſeurs ceux pour qui la juſtice, en devenant une obligation plus étroite ſera auſſi plus pénible ? Voudrons-nous, pour rendre hommage aux ſentimens d'un ordre diſtingué, calomnier le nôtre; annoncer par notre choix que nous manquons de talens, de vertus, & ſur-tout de courage, & que nous n'avons pas tout-à-fait ſecoué l'aviliſſement où nous fumes autrefois réduits ?

Je ne voudrois point inſpirer de défiances dangereuſes, ni provoquer des excluſions humiliantes; & quoique je ſois perſuadé que le Tiers-État renferme dans ſon ſein des hommes qui auroient plus peut-être de cet eſprit de modération

qui écarte les opinions extrêmes, concilie les intérêts opposés par de mutuels sacrifices, & parvient plutôt au véritable point où toutes les vues, toutes les passions s'unissent pour le bien commun; je suis également convaincu que les deux premiers Ordres nous offriroient de vrais & d'ardens protecteurs : je crois néanmoins que nous devons poser nous-mêmes la premiere pierre de l'édifice, commencer par assurer nos droits & qu'il importe à l'opinion que le Tiers-Etat doit donner & concevoir de lui-même, que du moins dans cette premiere assemblée, ce soient des représentans pris dans son sein, qui transigent sur ses intérêts, &, que dans une occasion aussi essentielle

il demande tout à la justice & rien à la générosité. Lorsque les Ordres une fois rapprochés n'auront plus qu'une ame, ne formeront qu'un vœu, & qu'en conservant les nuances qui dans la société distinguent les rangs, on aura effacé toutes celles qui séparent les intérêts, le Tiers-État donnera le premier, l'exemple de cette confiance honorable, également pour l'Ordre qui l'obtient & pour celui qui la donne. Il sait qu'il y a aussi une prudence trompeuse qui éloigne du but qu'on veut atteindre, & que pour faire naître la vertu dans nos ames, il faut souvent l'y supposer.

Ecoutez, ô vous qui allez être associés aux intentions bienfaisantes de votre Roi, vous que la Patrie

va investir du plus honorable sacerdoce, écoutez les vœux d'un Citoyen qui aime son pays, qui le voit à regret en proie à des dissentions funestes, & qui voudroit que chacun se pénétrât profondément de cette vérité simple, mais toujours oubliée, que *le bonheur commun peut seul faire le bonheur particulier.*

Vous êtes appellés, non à changer la Monarchie ; cette forme de gouvernement qui convient à nos mœurs est déterminée par notre position physique ; c'est la plus durable, celle qui procure le plus de puissance au-dehors, & le plus de tranquillité & de bonheur au dedans. Elle a de plus cet avantage qu'on n'a pas assez remarqué, que lors

même que les principes en ſont ébranlés, l'autorité du Souverain étant eſſentiellement légitime, reſte toujours aſſez forte pour rallier autour d'elle les opinions diviſées, & peut, en réparant toutes ſes erreurs, s'ordonner elle-même de nouveau ſur un plan plus juſte & plus utile. D'ailleurs l'eſprit monarchique eſt tellement fondu dans notre caractere national que ſi nous parvenions à le dénaturer, nous ne quitterions un maître que pour en prendre pluſieurs.

Mais pour rafermir ce bel édifice qui chancelle, replacez-le ſur ſes antiques fondemens. Faites revivre cette belle conſtitution que Charlemagne avoit donnée à nos peres, & que la foibleſſe de ſes ſucceſ-

ſeurs leur fit perdre. Tout ce qu'un homme peut faire pour dominer l'avenir, ce grand Prince l'avoit fait, mais il étoit ſeul éclairé dans un ſiecle de ténébres. Il laiſſa de bonnes loix & non le génie qui les lui avoit fait concevoir, & alors le génie ſeul pouvoit deviner la néceſſité de bonnes loix.

Créez-nous un ordre public, un ordre fixe & immuable; car depuis long-temps toutes les autorités qui nous gouvernent, ont caché leurs limites dans l'ombre. Un ſiecle de diſputes n'a pu encore déterminer ce qu'elles peuvent faire & où elles doivent s'arrêter. Diſſipez ces ombres funeſtes. Il importe que tous les pouvoirs ſoient définis & fixés, ils en inſpirent plus de con-

fiance & en acquierent plus de force.

Cet ordre public, immuable, qui devient d'autant plus néceſſaire aux hommes qui s'éclairent, que preſque toujours ces premiers rayons de lumiere les inquietent, & qu'incertains ſur l'étendue de leurs maux, c'eſt plutôt leur imagination que leur raiſon qui la meſure, fondez-le d'abord ſur de bonnes loix; & ces loix politiques, félicitez-vous encore de n'avoir pas à les imaginer ou à les concevoir. L'eſprit novateur qui ſe joue de toutes les opinions, vous plongeroit peut-être dans des incertitudes ſans fin, & vous perdriez à vous débattre dans d'éternelles vacillations, ces inſtans précieux & fugitifs que la Provi-

dence n'accorde qu'une fois au ſalut des Empires, & dont toute la ſageſſe humaine ne peut ni prévoir, ni préparer le retour. Félicitez-vous de n'avoir pas à bâtir ſur un ſol neuf, & de trouver, comme vous l'a dit un de vos Ecrivains, dans les monumens de votre hiſtoire, *des matériaux tout conſtruits.* Mais dans le choix de ces matériaux, que votre raiſon vous éclaire, & non la ſienne. Elle vous conduiroit peut-être doucement à ce moyen âge de notre hiſtoire qui donna naiſſance à l'épouvantable doctrine des fiefs, & ſans vous en être défiés, vous retrouveriez dans vos mains quelques débris de vos chaînes.

Remontez aux premiers ſiecles

de la Monarchie : toujours un ſens juſte dicta les premieres loix des Nations. L'enfance des ſociétés eſt comme l'enfance des hommes. Elle ſait fort bien travailler à ſon bonheur, & ſi elle a beſoin d'inſtruction & d'expérience, c'eſt que ſes rapports, en s'étendant, compliquent ſes intérêts, mais ils ne les dénaturent pas. Souvent la ſimplicité de l'enfance feroit encore le bonheur & la gloire de l'âge mûr, & ſert de regret éternel à qui n'a rien mis à ſa place. Retour périodique des Aſſemblées nationales, octroi des ſubſides dans ces Aſſemblées, conſentement aux loix générales ; tels étoient les droits que s'étoient réſervés nos ancêtres ignorans & groſſiers : en nous civiliſant,

nous les avons perdus. Le recouvrement de ces droits a coûté des flots de ſang à l'Angleterre, & c'eſt du milieu des tempêtes civiles qu'elle a élevé cette conſtitution immortelle qui en bannira pour jamais le retour. Pour nous, c'eſt au cœur paternel de LOUIS XVI, que nous en devrons une auſſi libre & moins orageuſe. Sans armes, ſans violence, par la ſeule puiſſance de la raiſon & des lumieres, & ce qui honorera à jamais la Nation & le Prince qui la gouverne, par le ſimple rapprochement de cette Nation & de ſon Roi, elle obtiendra le plus grand bienfait qu'un Peuple puiſſe mériter & recevoir. L'ambition de *Richelieu*, la fierté de *Louis XIV*, la foibleſſe de ſon ſucceſ-

ſeur, & peut-être cette idée échappée à un grand génie de notre ſiecle, la néceſſité des pouvoirs intermédiaires dans une Monarchie, nous ont ſéparés trop long-temps des regards de nos Souverains. Certains que nous ne pouvons avoir qu'un même intérêt, qu'un même bonheur, qu'une même puiſſance, conſtituons-nous de maniere à cimenter, à éterniſer ce beſoin réciproque, de maniere à en faire un lien inviolable & ſacré, un lien d'affection & de confiance, qui garantiſſe & l'autorité du Prince & la liberté des Sujets.

Conſtituons-nous; car les vertus des bons Rois meurent avec eux. Titus & Marc-Aurele avoient rendu Rome heureuſe; mais après leur

mort, Rome reſta avec de mauvaiſes mœurs, de plus mauvaiſes loix, & eut Domitïen & Commode pour Maîtres.

Conſtituons-nous; car les mœurs des Nations ſe corrompent; & tant de cauſes y concourent, qu'il eſt preſque inévitable que les volontés particulieres une fois dépravées, ne dépravent à la fin la volonté publique; & alors il ne ſeroit plus temps de nous donner un régime auquel nous ne conviendrions plus; & nous irions nous abymer, ſans retour, dans le deſpotiſme où vont s'engloutir les grandes ſociétés dont tout précipite la pente.

Conſtituons-nous; car ſi on ne profite pas des criſes politiques,

elles deviennent dangereuſes. Si elles ne rendent pas la liberté, elles l'ôtent; & il n'eſt qu'un inſtant peut-être où les Peuples vieillis dans leurs habitudes, puiſſent, comme l'a dit Rouſſeau, *reprendre la vigueur de la jeuneſſe, & ſortir des bras de la mort.* Si cet inſtant n'eſt pas mis à profit; ſi avec le ſentiment de nos maux, l'énergie nous manque pour en deſirer le terme, & le hâter, nous ne ſommes pas dignes d'un meilleur ſort. Qu'a-t-on à faire de bonnes loix, où il n'y a plus d'hommes?

Conſtituons-nous, enfin; parce qu'une bonne conſtitution peut ſeule ramener le crédit public, en l'établiſſant ſur la baſe ſolide de la richeſſe nationale; rendre à tous les

reſſorts du Gouvernement, récemment ébranlés, une activité ſalutaire ; former un centre d'unité où les vœux épars des individus & des corps, puiſſent, ſans ſe heurter, s'attacher & ſe confondre dans un intérêt commun ; parce qu'une conſtitution, fût-elle même défectueuſe ou imparfaite, vaudroit encore mieux que ces luttes éternelles du pouvoir ſuprême contre ceux qui en émanent ; luttes qui les affoibliſſent tous, & qui font que le Citoyen, ſans ceſſe preſſé entre des devoirs oppoſés, ne goûte ni les fruits de l'obéiſſance, ni ceux de la liberté.

Que cette conſtitution ſoit juſte, c'eſt-à-dire, que les droits de chaque claſſe de Citoyens ſoient reſ-

pectés, en tant qu'ils ne nuisent pas à ceux des autres classes; que celles qui se sont réservées les rangs & les honneurs, jouissent des rangs & des honneurs; mais que l'égalité dans la contribution aux charges publiques console celle qui est dévouée à tous les travaux, & qui n'a jamais sollicité d'exemptions; qui ne demande pour privilege que cette égalité même. Sans doute l'inégalité dans les faveurs de la Patrie, n'est pas une injustice; elle devient même le but d'une ambition légitime: mais ce qui est injuste, c'est que le sort des uns soit aggravé de tout ce dont celui des autres est amélioré. Cherchez d'autres récompenses. Il est intolérable que celles-là existent, & leur

possession

possession éternelle n'en sera jamais une propriété.

Que cette constitution soit libre ; & ne vous trompez pas sur ce point délicat. Vous avez beaucoup à faire pour notre liberté politique, mais plus encore pour notre liberté civile. La mesure de la premiere est nécessairement circonscrite par la nature du Gouvernement. Dans une Monarchie où le pouvoir est dans les mains d'un seul, & sur-tout dans un vaste Royaume, environné de voisins puissans & jaloux, il importe pour l'intérêt même des Sujets, que la puissance du Monarque soit affermie au dedans, pour qu'elle soit redoutable au dehors ; qu'il y ait de l'unité dans les desseins, pour qu'il y ait de la force

dans l'exécution ; & il faut bien racheter par quelques ſacrifices cette tranquillité intérieure dont jouiſſent les grands États, ſi favorable à l'induſtrie, aux arts, & à toutes les jouiſſances de la vie. Accorder ſes impôts, & conſentir lui-même à ſes loix, voilà l'étendue d'influence politique que le Peuple peut deſirer en France. Elle ſuffit pour le rendre heureux & puiſſant, parce qu'elle renferme tous les droits qui ſont précieux à chaque Citoyen, la propriété de ſes biens & celle de ſa perſonne. En Angleterre cette liberté eſt moins limitée : le corps repréſentatif a le droit d'examiner & de diſcuter les rélations politiques de l'État ; mais il eſt une circonſtance impérieuſe qui a pu dé-

terminer ou favoriſer cet accroiſſement d'influence nationale, c'eſt la poſition phyſique qu'on ne ſe donne pas ; cette ſituation iſolée au milieu des mers, loin de toute invaſion ſubite, par conſéquent ſans les craintes qui en naiſſent, qui néceſſitent un état de défenſe plus fort & ſur-tout plus prompt. Ainſi, en Angleterre, la machine politique peut rouler avec plus de lenteur, ſans que cette lenteur nuiſe à ſa ſûreté. Ce n'eſt pas de même en France. Ne demandez donc que cette influence qui nous convient. Trop d'Écrivains, dans leurs rêves ſur le bonheur public, négligent cette ſcience des convenances locales, qui ſont comme les données en mathématiques, ſans leſ-

quelles on ne trouveroit aucune *inconnue*, & on ne résoudroit aucun problême. Ils moulent une Nation sur une autre différente de mœurs, de caractere, de grandeur, de puissance ; & ils s'étonnent que les institutions qui ont fait prospérer l'une, nuisent à la prospérité de l'autre, sans songer qu'il faudroit, pour réussir, tout transplanter à la fois.

La société a pour vrai, pour unique fondement la propriété. Des Philosophes ont nié ce principe, parce que la communauté des biens a pu exister dans de petites Républiques, comme Lacédémone, où la législation forçoit en tout la nature. Mais ce qui sort de l'ordre naturel fait exception. Un miracle

en politique ne prouve rien. Aſſurez donc d'abord la propriété de nos biens par le droit d'accorder nos tributs ; aſſurez-la par une Loi conſtitutionnelle qui faſſe revivre toutes celles qui ont été oubliées juſques à ce jour. Le Roi vous rend ce droit que vous n'avez jamais pu perdre. Il l'a ſolemnellement déclaré , & vous pourriez ſans crainte vous abandonner à ſa juſtice , comme il s'abandonne lui-même à votre reconnoiſſance ; mais étendez vos vues dans l'avenir : & que les vertus de votre Souverain ne détruiſent pas le bonheur de vos deſcendans dont vous gouvernez aujourd'hui les deſtinées.

Aſſurez par une loi , & par une loi inviolable , la propriété de no-

tre perſonne : c'eſt la plus ſacrée, la plus précieuſe ; celle qu'on n'engage jamais au maintien de l'ordre ſocial qu'autant qu'on le viole ; celle ſans laquelle il n'eſt pour le Citoyen ni bonheur ni puiſſance ; celle que ſon conſentement même ne peut aliéner. C'eſt bien aſſez que notre vie entiere ſe paſſe ſous le glaive de la loi ; que les moindres infractions à l'ordre ſévere qui pour le bien de tous demande à chacun tant de ſacrifices, puiſſent entraîner la perte de notre liberté, de notre honneur, de notre exiſtence civile ou naturelle, ſans qu'un autre glaive inviſible puiſſe à chaque inſtant tomber ſur nos têtes, nous enlever à nos femmes, à nos enfans, à nous-mêmes, & donner

ainſi le ſpectacle ſcandaleux d'un Citoyen innocent ſacrifié au bien de la ſociété qui ne l'avoit pas jugé néceſſaire & qui ne le demandoit pas.

Ces reſſources affreuſes de la haine & de la vengeance qui ſervent ces paſſions & qui les font naître ; ces reſſources dont n'a pas beſoin le pouvoir qui ne franchit pas ſes bornes, accuſent toujours la main qui les emploie. Elle eſt ou tyrannique ou foible ; & ſi juſques ici un ordre de pouvoirs mal diſtribués ou méconnus, des réſiſtances ambitieuſes ont pu quelquefois forcer le Souverain à déployer cet appareil terrible, à uſer de ces armes funeſtes ; l'ordre public une fois établi, la loi miſe à la place

de la volonté particuliere & commandant une obéiſſance ſtricte ; quel beſoin pourroit encore en légitimer l'uſage ? Seroit-ce l'honneur des familles ? Mais la nation va s'aſſembler, & ſans doute elle proſcrira ce préjugé déplorable qui nous rend comptables des fautes qui ne viennent pas de nous. Juſques ici la philoſophie l'a attaqué ſans ſuccès, parce qu'elle étoit ſans force. Eh ! que peut la penſée de quelques hommes contre la penſée univerſelle d'une nation ? Mais les eſprits y ſont préparés, & un préjugé eſt preſque détruit à l'inſtant où il eſt reconnu. Il naît de l'opinion, & périt par elle. Que nul criminel n'échappe à la vengeance publique, & bientôt, comme l'a

dit Duclos, *aucune famille n'aura rien à reprocher*, & l'honneur ne pourra être enlevé à chacun que par ses propres actions ; & toute la dignité de l'homme lui sera rendue. Ainsi, en même temps que vous établirez une puissance légale, juste, inflexible, demandez donc la proscription absolue des Lettres de cachet, qui ne peuvent être le ressort nécessaire que d'un Gouvernement sans nerf, qui substituent la violence à la force, la volonté au droit, & mettent l'obéissance de l'esclave à la place de l'obéissance du Citoyen.

Coupez, coupez toutes les racines de ce monstrueux despotisme, où il renaîtra de lui-même : il renaîtra de notre cupidité, de

notre ambition ; de toutes les paſſions viles dont le régime ſocial nous infecte ; il renaîtra de cet abaiſſement de la volonté, de cet aviliſſement du cœur qu'il produit : car le plus grand de ſes crimes eſt que les peuples qu'on accoutume à ce régime odieux finiſſent par en ſentir le beſoin. Souvenons-nous éternellement que la lâcheté des Romains fatiguoit Tibere. Ce monſtre ſe plaignoit de leur trouver une baſſeſſe qu'il ne leur avoit pas donnée. Il eût voulu accomplir ſeul l'œuvre entiere de la tyrannie.

Mais l'eſclavage le plus honteux peut-être, celui qui ſeul les prépare tous, c'eſt l'eſclavage de la Preſſe. Comment & par quel délire

a-t-on jamais pu consentir à enchaîner ainsi l'esprit humain dans son essor; à perdre le fruit du plus beau des arts, de cet art qui semble consacré par la Providence elle-même à presser la marche du tems, à amener toutes les vérités, à provoquer toutes les justices? Comment & par quel délire s'est-on flatté de pouvoir jamais arrêter la pensée dans son cours en sorte que de tous les points de la terre il n'en échappât aucun rayon? Et certes! Si on a tant le desir de faire rétrograder l'espece humaine, il ne faut pas seulement gêner cet Art, il faut l'anéantir. Ce ne seroit pas même assez; car il resteroit toujours le génie qui l'inventa, génie que l'intérêt, l'ambition, la politique peu-

vent bien comprimer pour un tems, mais qui ſurmonte tôt ou tard toutes les réſiſtances : oui, les gênes, les prohibitions, les *meſures* avec leſquelles, ſuivant même les projets d'un Miniſtre patriote, on nous retireroit d'une main le bienfait qu'on nous accorderoit de l'autre, n'arrêtent que les eſprits timides qui ne ſont pas dangereux. L'audace d'un génie inquiet, qui ne connoît rien de ſacré, brave tous les réglemens. Elle tire même une partie de ſa hardieſſe du vain point d'honneur d'avoir affranchi toutes ces barrieres : ainſi, on a le mal de l'excès de la liberté, & on n'a pas le bien qu'il produit. On l'a déjà dit, c'eſt la lance d'Achille qui guérit les plaies qu'elle fait. L'igno-

rance & l'erreur peuvent être utiles en ſervant à nous cacher nos miſeres; mais je crois que c'eſt-là le ſeul avantage qu'on peut en retirer, au lieu que les lumieres peuvent guérir nos maux : elles peuvent au moins faire trembler celui qui en méditeroit de nouveaux, arrêter le crime dans ſa penſée. La liberté de la Preſſe nous a, tout récemment, ſauvés ſur le bord du précipice. Elle a fait avorter des projets perfides, dont l'ignorance eût ſecondé le ſuccès; elle a donné une leçon néceſſaire à ceux qui auroient pu douter de la Nation. Sans doute on en abuſera, parce qu'on abuſe des meilleures inſtitutions, parce que le vice profite même de ce qui favoriſe la vertu : mais en s'avançant

dans la durée des ſiecles, on voit que toutes les erreurs naiſſent & périſſent; que la raiſon laſſe à la longue tous les préjugés, & que la juſtice & la vérité reſtent toujours debout ſur les débris de toutes les opinions : les bons Souverains, les bons Miniſtres, rien de ce qui eſt bon ne peut y perdre, & devons-nous prendre des précautions pour les méchans ?

Quand vous aurez ainſi poſé ces baſes éternelles d'un ordre ſocial, convenable à un Peuple ſenſible & léger, qui deſire affermir dans la main de ſon Roi les pouvoirs légitimes, & garantir cependant de toute atteinte des droits qui lui ſont chers, vous jetterez peut-être un regard ſur nos Loix civiles, & ſans

doute vous ſerez effrayés de cet amas de Coutumes biſarres que le temps a amoncelées ſur les magnifiques débris de la légiſlation Romaine. Mais ne vous hâtez pas de travailler à leur réforme. Ces Loix, ces Coutumes ſont les racines par leſquelles un Peuple tient à ſon ſol. Ceux qui vouloient nous aſſujettir à une légiſlation uniforme, n'avoient pas profondément réfléchi ſur la nature humaine. Ils euſſent ſans doute effacé auſſi les mœurs particulieres, les caracteres diſtinctifs de chaque Province : ils détruiſoient inſenſiblement l'amour de la Patrie, en empêchant qu'on ne fût étranger nulle part. Ces premieres habitudes, ces premiers rapports ſous leſquels le Citoyen a reçu ou

formé ſes penchans & déterminé ſon caractere, les Loix ſous leſquelles nous ſommes nés, y ont autant de part que l'éducation. La Coutume qui, dans quelques cantons de la France, accorde à l'aîné d'une famille tout l'héritage de ſes peres, doit ſans doute influer puiſſamment ſur le naturel de leurs habitans. Cette loi bleſſe les droits de la nature ; elle eſt évidemment injuſte, elle peut & doit être changée ; mais je n'en conſidere dans ce moment que l'influence, & il eſt aiſé de ſentir avec combien de précaution, avec quelle ſageſſe on doit toucher aux Loix civiles d'une Nation. Laiſſez-nous quelque choſe d'ancien, & qu'un amour inconſidéré des nouveautés ne vous faſſe

pas

pas regarder la ſimplicité des loix comme leur premier mérite, au moins dans leurs rapports avec les intérêts privés des Citoyens. Fiez-vous au temps, il effacera peu-à-peu toute la rouille de la barbarie.

Mais les Loix criminelles... Ah! il preſſe de tranquilliſer l'innocence au fond des cachots où elle gémit, où elle s'effraye des préventions de nos Loix, où elle ſe redoute elle-même. Il preſſe d'accomplir les vues bienfaiſantes des Monteſquieu, des Servan, des Dupaty: & ce n'eſt pas aſſez: nous devons aller au-delà de leur humanité même. Ils n'avoient pu prévoir que la Nation ſeroit bientôt appellée à travailler à ſon bonheur, & ils ne pouvoient demander à un Gouver-

nement juste, mais toujours timide sur ces importantes révolutions, par la crainte de blesser l'opinion générale dont les progrès ne sont pas toujours en raison des vœux de la Philosophie, que des réformes partielles pour adoucir le sort des accusés, & les préserver de leurs terreurs. Ainsi l'abolition du secret de la procédure, un Conseil donné aux accusés, une proportion sage entre les délits & les peines, des dédommagemens accordés à l'innocent absous, formoient à-peu-près toutes les réformes qu'ils sollicitoient de la justice éclairée du Législateur. Le tems n'étoit pas venu de se constituer une liberté plus étendue. On ne songeoit qu'à garantir l'innocence accusée, & non le

Citoyen paiſible, de la puiſſance injuſte des Loix. Mais lorſque les Etats-Généraux méditeront ſur cette importante réforme du Code pénal, pourront-ils laiſſer à l'écart ce premier principe, qu'il ne faut faire au maintien de l'ordre ſocial que les ſacrifices qui lui ſont abſolument néceſſaires; que tout ce qui va au-delà bleſſe le droit de propriété de notre perſonne? Pourront-ils ne pas conſidérer que toute ſa vie le Citoyen, eſt, comme je l'ai dit, ſous le glaive de la Loi, & qu'il ne faut pas que ce glaive ſoit ſuſpendu à un fil ſi léger qu'il puiſſe en concevoir des craintes qui affoibliſſent en lui le ſentiment de ſa dignité & de ſes droits? La Juſtice criminelle nous enleve néceſſai-

rement une portion de notre liberté, & cette portion doit être la plus petite possible. Ce n'est donc pas assez que jamais la volonté de l'homme ne puisse être substituée à celle de la Loi, & que nous soyons rassurés contre les erreurs de ses Ministres; il faut que nous n'ayons pas à craindre les erreurs de la loi elle-même; il faut que dans toute instruction qui n'a pas pour objet un crime capital, nous puissions donner caution de notre personne, comme en Angleterre; qu'un décret injuste ne nous force pas à nous débattre dans les horreurs d'une prison contre des ennemis cachés ou publics, pour avoir ensuite à solliciter des réparations qui ne réparent rien, & à fatiguer les Tribunaux du soin de nos ven-

geances. J'ai cité l'Angleterre; parce que le Peuple Anglois, fier & sage tout à la fois, n'a pas cru pouvoir mieux fonder sa liberté politique que sur la liberté civile; parce que, sans s'embarrasser de la confusion qui regne dans son Code civil, il a donné à sa législation criminelle, toute la perfection que la raison humaine peut lui donner, soit pour maintenir l'énergie du caractere national, soit pour laisser à chaque Citoyen, toute la mesure de bonheur dont la société ne lui demande pas le sacrifice.

Et qu'on ne dise pas qu'il seroit dangereux de transporter en France cette étendue de liberté; qu'elle ne conviendroit ni à nos mœurs, ni à notre caractere; que la Loi

d'*habeas corpus*, que l'établiſſement des Jurés, que la caution, &c. ne peuvent, ſans riſque, avoir lieu parmi nous. Ces inſtitutions ou ces formes ſont au contraire bien plus néceſſaires dans un pays où les charges de Magiſtrature ſont vénales & héréditaires, & où cette dicta- ture terrible qui veille au repos de la ſociété, devient par cela même le patrimoine de quelques familles.

Quant à la douceur ou à la ſé- vérité des peines, elles influent moins ſur les mœurs, que les mœurs n'influent ſur elles. Des mœurs douces commandent des Loix douces; car elles nuiſent à l'exécu- tion des Loix ſéveres, & il vaut mieux ſans doute que le crime ſoit puni avec douceur, que s'il de-

meuroit impuni; c'eſt l'intention que le Souverain vient de manifeſter dans ſes projets de réforme: vous ne tromperez pas le vœu de ſon cœur, & vous n'attenterez pas à l'humanité de la Nation.

Si vous ajoutez à ce bienfait des Etats Provinciaux liés étroitement à l'adminiſtration générale, & conſtitués comme ils doivent l'être, une perception des tributs facile, qui en diminue la peſanteur, & qui en accélere le dépôt dans le tréſor public, le redreſſement de ces abus particuliers qui vont être révélés, & dont chaque Province va ſe plaindre, l'extinction des entraves du commerce, des extorſions du fiſc, & tous les biens de détail qui naiſſent d'un ordre bien établi,

à quel point de profpérité ne porterez-vous pas ce beau Royaume tant de fois forti de fes ruines, & dont les longues guerres de Louis XIV, les folies de la Régence, les malheurs du regne qui a fuivi, l'impéritie, le defpotifme, la déprédation de tant de Miniftres qui fe font fuccédés, n'ont pu confumer les reffources, parce que l'homme a dans fes forces morales un fupplément continuel à fes forces phyfiques; parce que l'homme, comme la nature, répare toutes fes pertes, & que les grandes Nations ont dans l'étendue de leur territoire, la richeffe de leurs productions, leur induftrie, leurs arts, leur commerce, une maffe de puiffance que de longs malheurs énervent, mais n'abattent pas.

Voilà les vœux de la Philoſophie & de la raiſon : d'anciens préjugés les combattent encore, ils en triompheront peut-être, mais ce ne ſera pas pour long-tems. Et les hommes & les choſes, tout eſt entraîné aujourd'hui par un mouvement rapide que perſonne ne peut plus arrêter, pas même les Philoſophes qui l'ont provoqué ; les peuples de l'Europe tendent avec force vers tout ce qui eſt juſte & vrai, & le cours des événemens eſt tellement preſſé ſur cette fin de ſiecle, la circulation des idées eſt tellement prompte, que le développement de la raiſon générale en eſt néceſſairement accélérée, & qu'aujourd'hui les agitations intérieures d'une Nation préparent la deſtinée des autres.

Vous les exaucerez ces vœux qu'a dicté l'amour le plus pur & le plus désintéressé de la Patrie, ô vous, Monarque bienfaisant, qui descendez au milieu de votre peuple pour chercher dans les trésors de son amour & de sa confiance, un bonheur que vous n'avez pu trouver sur le Trône; vous dont le cœur vraiment paternel est pénétré de plus de sollicitude pour nos droits & notre liberté, que nous n'en montrons nous-mêmes! Vous exaucerez des vœux que votre bonté seule nous a fait concevoir; car nos espérances sont encore un de vos bienfaits. Achevez les pensées immortelles de Henri IV, donnez-nous des Loix qui assurent à nos descendans le fruit de vos vertus; car les Loix seules peuvent consti-

tuer un bonheur & une puiſſance durables; ſeules elles enchaînent le génie mobile d'une Nation, & la préſervent d'elle-même. Donnez-nous, par un premier acte de votre volonté toute puiſſante, un ordre de choſes qui ne ſoit plus ſoumis à votre volonté; & en abjurant ainſi la puiſſance abſolue du deſpote, ne craignez pas de voir affoiblir la puiſſance légitime du Souverain: l'affection de vos ſujets vous en eſt un ſûr garant; elle la portera plus haut encore, & la placera loin de ces uſurpations ſecrettes qui s'efforcent de la partager; loin de ces réſiſtances déſordonnées qui en combattent l'exercice le plus ſalutaire. Que ces courtiſans inquiets qui ne voient jamais qu'avec frémiſſement

la vérité s'approcher du Trône, qui voudroient reculer un Roi de ſon peuple pour qu'il ne vît pas de près ſes malheurs ; que ces courtiſans corrompus, qui profitent ſeuls des déſordres publics, & qui ne croient jamais avoir atteint le terme des maux que le peuple peut ſupporter, tentent de vous effrayer ſur les ſuites de la révolution qui ſe prépare ; qu'ils eſſayent de vous faire envisager comme une diminution de votre autorité vraie & juſte, les régles que vous poſerez vous-même pour mieux en aſſurer l'uſage ; fermez l'oreille à leurs inſinuations perfides, elles vous conduiroient à un deſpotiſme qui n'eſt profitable qu'à eux : vous feriez moins bon ſans être plus puiſſant, & le Roi

le plus fait pour être aimé de la Nation qui se livre avec le plus d'abandon à ses Maîtres, ne gouvernant plus que des hommes sans liberté, n'auroit que des vertus sans fruit, & ne porteroit qu'un sceptre sans gloire. Craignez leurs adulations mensongeres; les courtisans flattent les Rois & les trompent; le peuple les bénit & ne les trompe pas; il vous dira toujours tout le bien qui vous restera à faire, tout le mal qui vous restera à réparer: il aidera votre justice, il avancera votre sagesse, & le bonheur qu'il se sera ainsi préparé par ses lumieres, il aimera à le tenir de vous, de votre protection tutélaire; il aimera à vous environner sans cesse de la présence & du souvenir de vos bienfaits.

Et vous, Miniſtre ami du Peuple, qui, porté de nouveau à la tête des finances par l'influence de l'opinion publique, venez de rendre à cette même opinion un ſi éclatant hommage ; vous qui, le premier peut-être, avez fait entendre dans le conſeil des Rois une voix accuſatrice du pouvoir arbitraire ; vous qui ſoutenez dans ce moment la France ſur le penchant de ſa ruine, à qui elle doit même une partie des lumieres qui l'ont empêchée de ſuccomber ſous les coups de deux hommes ambitieux qui jugeoient mal de ſes maux & de ſes reſſources, & qui vouloient fonder le coloſſe de leur puiſſance ſur un aveuglement déjà à ſon terme ; pourſuivez avec courage ce plan de régénération nationale,

qui fait d'avance pâlir tous les despotismes. Substituez, suivant votre sublime expression, le génie d'une nation, *qui ne s'éteint point*, & qui ne se trompe pas, au génie de quelques hommes que leur foiblesse peut égarer, que la faveur peut corrompre, qui peuvent manquer ou du talent de tout voir, ou de la volonté de tout faire. Sans doute vous exciterez des haines, & des haines actives; des cris désaprobateurs s'éleveront contre vos meilleurs projets; on calomniera les élans de votre génie; on calomniera les précautions même de votre sagesse; le bien que vous aurez fait ne vous sera pas pardonné, celui que vous méditerez le sera moins encore; car la haine s'aigrit

des progrès de la vertu, comme de ceux de la gloire. Mais qu'importe? Il ne peut y avoir d'injuſtice qui décourage une grande ame, pas même celle d'une nation entiere. On douta de Sully, on proſcrivit Colbert, mais la proſpérité de la France ſous leur miniſtere, expioit d'avance ſon ingratitude. On abuſe pour un temps un peuple léger, on ne le pervertit pas; & même aujourd'hui il n'eſt plus au pouvoir de ce Peuple de diſpoſer de la gloire de ſes grands hommes; elle appartient à l'Europe entiere dont les jugemens devancent ceux de la poſtérité.

FIN.